

ses droits de propriété intellectuelle conformément aux normes mondiales.

- Sixièmement, dans le secteur agro-alimentaire, l'interdiction d'importation que des pays ont appliquée à certains produits ne sera tout simplement plus possible. De plus, l'Accord OMC empêchera d'utiliser les règles d'hygiène et les règles sanitaires comme des obstacles déguisés au commerce tout en reconnaissant le droit des membres de prendre des mesures légitimes.
- Finalement, les contrôles que les pays développés appliquent aux importations de textiles et de vêtements sont depuis longtemps un point sensible de nos relations avec les pays d'Asie. Un objectif important de l'Uruguay Round consistait à appliquer de nouveau aux secteurs du textile et du vêtement les règles qui régissent le commerce général des marchandises. C'est ce qui se fera en vertu de l'Accord OMC au cours des 10 prochaines années.

Ainsi, le véritable accomplissement de l'OMC est la création d'un ensemble de règles régissant le commerce international, qui influenceront profondément sur la façon dont les gouvernements réglementent leur économie, et partant auront des retombées directes sur le processus législatif de chaque pays. Ces nouvelles règles influenceront le mode de fonctionnement de tous les gouvernements de la région. Par exemple, la législation canadienne relative à la mise en oeuvre de l'Accord instituant l'OMC comportait des modifications touchant pas moins de 29 lois fédérales, sur des questions allant des permis bancaires aux visas d'entrée pour les gens d'affaires et des marques déposées, droits d'auteur et brevets aux pesticides.

Les règles relatives au règlement des différends d'un gouvernement à l'autre ont été améliorées et renforcées grâce au nouveau Mémoire d'accord sur le règlement des différends de l'OMC. Le Mémoire d'accord est un système unifié de règlement des différends qui s'applique aux litiges relevant des accords de l'OMC et qui couvre toute une gamme de questions, depuis le commerce des biens et services jusqu'à l'investissement, la propriété intellectuelle et les obstacles techniques au commerce. Un nouvel Organe de règlement des différends a été créé pour administrer le processus de règlement des différends. Tout rapport d'un groupe spécial de l'OMC sera automatiquement adopté par l'organe en question à moins que tous les membres de l'OMC conviennent à l'unanimité de le rejeter. Cette manière de procéder élimine le problème qui existait au temps du GATT, un seul pays pouvant alors bloquer l'adoption du rapport d'un groupe spécial. Un Organe d'appel permanent entendra les appels sur les questions de droit, établissant ainsi, il faut l'espérer, un degré d'uniformité et de cohérence qui n'a pas toujours existé aux termes du GATT.